

Prestation retour en emploi des salariés en indemnités journalières (Presij)

160 heures d'immersion pour évaluer la faisabilité du retour en emploi durant l'arrêt de travail (régime général)

Mise à jour en janvier 2023

OBJECTIF

> Prestation d'accompagnement de mise en situation professionnelle d'un salarié en indemnités journalières :

- Vérifier ses « représentations métiers » en tenant compte du handicap ;
- Valider les nouvelles pistes professionnelles.

CONTENU

- Accompagnement lors des mises en situation : entretiens réguliers ou échanges téléphoniques.

PUBLIC

Salariés du secteur privé en arrêt de travail (accord de la cellule PDP obligatoire).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Suivi du salarié au cours de l'immersion.
- Échanges réguliers avec le tuteur.
- Bilans à mi-parcours et en fin de parcours.

MODALITÉS



DURÉE

120 à 160 heures sur 4 mois. La durée est adaptée pour chacun des bénéficiaires selon les objectifs et les problématiques liées au handicap.



TARIF

Prestation soumise à prescription et financée par la CPAM.



MODALITÉ D'ÉVALUATION

Synthèse indiquant le plan d'action et les préconisations.



ACCESSIBILITÉ

Tous nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos prestations sont adaptées à toutes les typologies de handicap.



TAUX DE SATISFACTION

Nouvelle action, non évaluée à ce jour.

CONTACT

bcapresij@aptima-rh.fr
www.aptima-rh.fr